

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Afin de prendre en compte votre demande, merci de bien vouloir nous retourner la photo du compteur et les documents suivants :

Vous représentez un syndic

- Formulaire d'abonnement dûment daté et signé
- Copie recto/verso de votre pièce d'identité
- Copie du procès-verbal d'assemblée générale désignant le syndic
- ou
- Copie de l'acte constitutif portant création du syndicat de copropriétaires (*pour un immeuble neuf*)

Vous souhaitez le prélèvement automatique (2 formules proposées)

- Factures semestrielles prélevées à échéance

- Mandat SEPA (prélèvement pour 2 factures annuelles) au nom de la copropriété
- RIB de la copropriété

CONTRAT D'ABONNEMENT EN EAU COPROPRIETES

Document à retourner rempli et signé à la Direction Eau et Assainissement

Copropriété titulaire du contrat d'eau potable

Partie réservée au service
Réf. Site

Dénomination de la copropriété desservie
(telle que libellée sur le registre national d'immatriculation des copropriétés)*

.....

Adresse desservie*

Code postal* / Commune*

Nombre de logements de la copropriété.....

N° d'immatriculation de la copropriété *

Désignation du syndic gestionnaire de la copropriété

Syndic bénévole :

Madame Monsieur Nom*..... Prénom *

Date et lieu de naissance (commune, Département et Pays) *

Téléphone* Mobile..... E-Mail* :

Syndic professionnel :

Raison sociale *

Dénomination commerciale (le cas échéant) *

N° de SIRET *

Téléphone * Mobile..... E-Mail* :

- PIECES A JOINDRE :** PV de l'Assemblée Générale des copropriétaires désignant le nouveau syndic
 Carte d'identité recto-verso (pour les syndic bénévole)
 Kbis de moins de 3 mois (syndic professionnel)

Relevé du compteur d'eau à la date de la demande

Information sur le compteur d'eau (obligatoire) : N° du compteur d'eau

Date de début d'abonnement * :

- Pour les branchements neufs, l'abonnement débutera à la date de pose du compteur et l'index de début d'abonnement est à zéro
- Pour les copropriétés déjà titulaires d'un contrat d'abonnement avec un précédent syndic gestionnaire, il peut être utilisé le dernier index mentionné sur la dernière consommation facturée à la copropriété

Date de la relève (Date de la dernière relève facturée)

Index relevé (index indiqué sur la dernière relève facturée)m³

- Pour les copropriétés pour lesquelles le syndic gestionnaire ne souhaite pas assurer la continuité de service avec le gestionnaire précédent

Date de la relève.....

Index relevé (Les chiffres avant la virgule)m³

Usage de l'eau :

- Compteur général Compteur de communs

(une demande par compteur appartenant à la copropriété)

(*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation

Adresse pour l'envoi des factures et documents :

N° et Nom de rue* :
Complément d'adresse (bâtiment, n° du logement...) * :
Code postal* : Commune* :

(*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Caractéristiques du service :

Approvisionnement en eau potable selon les conditions décrites dans le règlement de service (www.lorient-agglo.bzh) que j'ai lu et dont j'accepte les conditions.

Le règlement de service eau potable et/ou assainissement est disponible sur simple demande à Lorient Agglomération ou téléchargeable (www.lorient-agglo.bzh).

Date d'exécution du contrat :

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée indéterminée. Il est possible de procéder à sa résiliation à tout moment, par courrier ou mail, avec le formulaire de résiliation à votre disposition sur le site internet de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh).

Modalités de facturation et délais de paiement :

Application des articles 8 à 10 du règlement de service d'eau potable en vigueur à la date de souscription du contrat.

Traitement des réclamations :

Toute réclamation doit être adressée par courrier ou par mail au Président de Lorient Agglomération selon les modalités décrites dans le règlement de service. Lorsque toutes les voies de recours internes au service d'eau ont été épuisées, il est possible de saisir la médiation de l'eau à l'adresse suivante : BP 40463 - 75366 Paris Cedex 08 ou www.mediation-eau.fr.

Délai de rétractation :

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.121-21-3 à L.121-21-5 du code de la consommation. Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur informe le professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration, sa demande par tout moyen écrit.

Accès au compteur :

Si le compteur est en partie privative, j'autorise les agents de la Direction Eau et Assainissement à accéder librement au compteur (clé, badge, contact clairement identifié) afin d'effectuer la relève annuelle ou procéder à son remplacement à l'issue de sa période de garantie. En hiver, le compteur craint le gel, je m'engage à isoler le regard du compteur d'eau avec des matériaux ne retenant pas l'humidité.

Conditions tarifaires :

Les dispositions applicables aux différents éléments constitutifs du prix de vente sont rappelées à l'article 36 du règlement de service d'eau potable en vigueur à la date de signature du contrat. Les conditions tarifaires sont délibérées annuellement par le conseil communautaire et sont disponibles sur le site de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh) rubrique « Administration » « Délibérations du conseil ». Le détail des différents éléments à régler est disponible sur le site de Lorient Agglomération.

Conditions d'ouverture du service :

Application de l'article 6 du règlement de service d'eau potable en vigueur à la date de souscription du contrat.

Données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est la Direction Eau et Assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en adressant un courrier à Lorient Agglomération, Direction Eau et Assainissement, Maison de l'Agglomération, Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56 314 LORIENT Cedex.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

- ▶ Après avoir pris connaissance des informations précontractuelles, de mes droits de rétractation et de résiliation, je souhaite conclure le présent contrat avec Lorient Agglomération. Par la présente commande je reconnais mon obligation de paiement.
- ▶ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de service et je m'engage à le respecter. Lorient Agglomération peut modifier le règlement de service par délibération. Les modifications seront portées à ma connaissance lors de la facturation suivante.
- ▶ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions tarifaires en vigueur et de leurs modalités de révision.
- ▶ Je suis informé(e) que tout défaut de règlement des factures dans les délais impartis m'expose à des poursuites contentieuses.
- ▶ Je reconnais la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Signature du syndic gestionnaire

J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus
Date :Signature :